



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5010533

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 26/12/2024 15H25 C:005360 I:40479
V/REF : 977868
V/Email reçu le Jeudi 26/12/2024 a 15H25

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 4738
IMMEUBLE : FERDIAND BUISSON
12 RUE FERDINAND BUISSON
69003 LYON

Vaulx en Velin, le 17 Janvier 2025

Référence Marché: M_230809003-1

LOCALISATION : ALLEE N°12 BUISSON-LOGEMENT DE MME MORIVAL-3EME ETAGE-TEL:*0630859157*

MOTIF : INTERVENIR POUR REMPLACEMENT SERRURE BOITE AUX LETTRES

Donneur d'ordre : Mme J PARUNAKIAN

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de serrurerie.

LE 27/12 A 15H00 :
ARRIVEE SUR PLACE - LOCATAIRE ABSENTE MALGRE NOTRE PRISE DE RENDEZ-VOUS

LE 03/01 A 11H45 :
ARRIVEE SUR PLACE - LOCATAIRE ABSENTE MALGRE NOTRE PRISE DE RENDEZ-VOUS

LE 09/01 A 15H00 :
INTERVENTION A PARTIR DE LA BOITE AUX LETTRES DE MME MORIVAL
OUVERTURE BOITE AUX LETTRES ET REMPLACEMENT DU CYLINDRE
REGLAGE ET AJUSTEMENT SERRURE ET PORTE
REMISE DEUX CLEFS A LA LOCATAIRE
CONTROLE DE BONNE FERMETURE-OUVERTURE
REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : CS LCOMPTER Email envoyé le 10/01/25 a 14H49 Mme J PARUNAKIAN

MP LCOMPTER Email envoyé le 08/01/25 a 09H07 Mme J PARUNAKIAN

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	2	55,62	55,62
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	4	56,27	56,27
1,00	MS00083-Rempl.Serrure BL + 2 clés	6	51,15	51,15
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	6	56,27	56,27

101, avenue Paul Marcellin - 69120 VAULX EN VELIN

SAS au capital de 42 994 €

RCS. LYON B. 303.890.206 – TVA intracommunautaire FR28303890206

Tél : 04 78 79 36 36 - Fax : 04 78 79 35 35 - centreappels@servimo.fr

Attention ! Nouveau RIB : IBAN : FR76 3000 3035 7100 0200 0716 496 - B.I.C : SOGEFRPP



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5010533

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	219,31
T.V.A. a 10,00%	21,93
TOTAL T.T.C.En EURO	241,24

Valeur en votre règlement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 977868 du 26/12/2024

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

Lieu d'intervention

12 RUE FERDINAND BUISSON
69003 LYON

Référence de la Demande

N°: du

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat.

4

04738-00001-00001-00033 H / Type 3 / 03

Etage : 03

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 230809003-1

Délai

Date limite exécution : 10/01/2025

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement Merci de prendre contact avec Mme MORIVAL 0630859157	1,00	55,62	55,62	5,56	61,18
MS00083 Serrure BL + 2 clés	1,00	50,57	50,57	5,06	55,63

Total H.T.	106,19
Total TVA	10,62
Total TTC	116,81

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par PARUNAKIAN Julie le 26/12/2024

Le Responsable
Nom et Signatu

Le Responsable d'Agence.
Alban BLOCHET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **12 RUE FERDINAND BUISSON 69003 LYON**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **26/12/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 977868